
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 617 DU 28 DECEMBRE 2020
portant promotion au grade de lieutenant ou homologue
de treize (13) sous-lieutenants des Forces armées
béninoises.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises, telle que modifiée par la loi n° 2020-15 du 03 juillet 2020 ;
- vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale,

DÉCRÈTE

Article premier

Conformément à la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises, les sous-lieutenants ou homologues dont les noms suivent, sont promus au grade de lieutenant ou homologue pour compter des dates indiquées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit de :

47

N°	Nom et prénoms	Unité d'appartenance	Grade	Date de prise d'effet
1	ALLE O. Euloge	Police républicaine	Lieutenant	1 ^{er} juillet 2014
2	AKPONA O. A. Kévin	Police républicaine	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2014
3	MESSOUNA Fadel	Armée de terre	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2014
4	SAIBOU Mourtala	Armée de terre	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2014
5	TOVIKINDE Bi-Inutiri Herbie Tobias	Marine nationale	Enseigne de vaisseau de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} octobre 2014
6	EHOUSOU D. S. Miguel	Armée de terre	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2015
7	N'PINA W. Carlisle	Armée de terre	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2015
8	KPENOU Léonid Berthod	Marine nationale	Enseigne de vaisseau de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} avril 2016
9	DEGUEVI A. M. Dominique	Armée de terre	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2017
10	AIHOU Prince R. R. Totchedi	Armée de terre	Lieutenant	1 ^{er} janvier 2018
11	SOULEMANE CHABI Z. A. Kayoum	Police républicaine	Lieutenant	1 ^{er} juillet 2018
12	AHOANGBO F. T. Philippe	Armée de terre	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2018
13	KINDJANHOUNDE Landry Bignon Delcoz	Police républicaine	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2018

Article 2

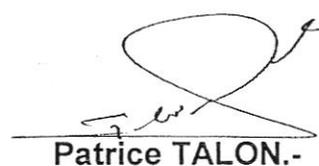
Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement conformément aux textes en vigueur.

Article 3

Le Ministre délégué auprès du président de la République, chargé de la Défense Nationale, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2020

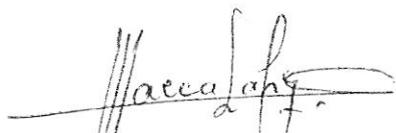
Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

44

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,



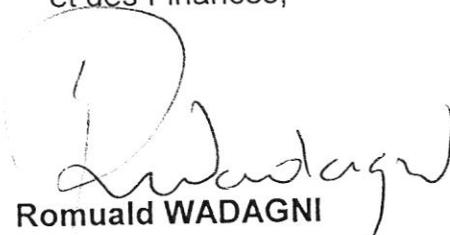
Sacca LAFIA

Le Ministre délégué auprès du Président de la
République, chargé de la Défense Nationale,



Fortunet Alain NOUATIN

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MDN 2 ; MEF 2 ; MISP 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ;
SGG 4 ; INTERESSES 13 ; JORB 1.

AF